



Atelier 7 - Handicap et Loisirs, vie sociale et participation sociale

Argumentaire de l'atelier

La vie des enfants en situation de handicap ne se résume pas à l'IME/IEM/EEAP et à sa famille. Comme tout être social, ils doivent accéder aux loisirs, aux activités culturelles et physiques, avec des temps d'échanges avec des enfants ou adolescents de leur âge.

Si cette dimension de la vie des enfants en situation de handicap est souvent prise en compte au sein des IME/IEM/EEAP, ces derniers se heurtent bien souvent à des difficultés d'accès à une offre diversifiée de loisirs, d'art, de culture dans des structures de droit commun avec d'autres jeunes.

Pour autant, si ces freins existent, les IME/IEM/EEAP et leurs professionnels peuvent venir en appui et être une ressource pour développer des coopérations et faciliter ainsi l'inclusion des enfants en situation de handicap dans des structures de loisirs.

Quelles actions doivent être mises en œuvre pour permettre cet accès et répondre aux attentes des jeunes accompagnés ? Certaines autorités publiques proposent des appels à projets afin de promouvoir la pratique et le développement des activités à visée sportive, culturelle ou sociale.

À partir d'expériences concrètes, cet atelier vise à mettre en exergue les pratiques innovantes permettant un accès toujours plus large et inclusif à ce type d'activités.

Animateur :

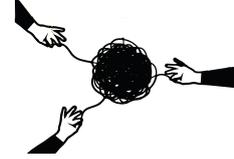
- Brigitte PETREQUIN, Directrice adjointe EEAP le Bocage Avrillé et IEM Les Tournesols, HandiCap'Anjou.

Témoins

- **Lénaïg GUEDEZ**, Éducatrice spécialisée, IME Les Genêts d'Or, Plabennec (29) et Xavier CAILL, Pôle Ressource Handicap (PRH 29)
- **Florian BELLIER**, Chargé de développement des activités physiques et sportives-éducateur sportif spécialisé, APAJH 44 – IME Val Lorie (44)

Rapporteur :

- Léo BOLTEAU, Conseiller technique CREA I Pays de la Loire



1. Présentation de la collaboration entre l'IME Les Genêts d'or de Plabennec et le Pôle Ressources handicap du Finistère (PRH 29).

Lénaïg GUEDEZ est éducatrice spécialisée à l'IME de Plabennec dans le Finistère (Association les Genêts d'Or). Cet établissement (100 places) accueille des enfants et adolescents en situation de polyhandicap. Depuis 2016, elle est également référente, personne ressource sur la question de l'inclusion par les loisirs.

Xavier CAILL est coordinateur du Pôle Ressources handicap du Finistère (PRH 29). Issu du secteur de l'éducation populaire, il travaille pour l'association Familles Rurales du Finistère. Au sein du PRH, son rôle consiste à accompagner les familles d'enfants (0 à 17 ans) en situation de handicap (en cours de reconnaissance ou reconnue), les structures ou professionnels du milieu ordinaire, ou encore les élus communaux ou communautaires. Depuis janvier 2021, le PRH 29 est géré par 4 associations finistériennes du milieu de l'éducation populaire : EPAL, Planète loisirs, CEMEA et Familles rurales 29.

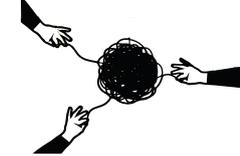
Les deux témoins collaborent sur la question de l'accès et l'inclusion des personnes en situation de handicap par les loisirs, la vie sociale et la participation sociale depuis 2016.

Les témoins insistent sur l'importance du contexte général et sociétal, sur le plan international et national, qui guide leurs actions en rappelant certains textes fondateurs sur lesquels ils s'appuient :

- **La Convention internationale des droits de l'enfant (1989)** : Elle précise dans son article 31 que « *les enfants doivent pouvoir bénéficier de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles dans des conditions d'égalité* ». La Convention a été ratifiée par la France le 26 janvier 1990.
- **La charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne (2000)** : Son article 21 interdit toute discrimination fondée sur le handicap et son article 26 reconnaît le droit des personnes handicapées à l'autonomie, à l'intégration sociale et professionnelle et à la participation à la vie de la communauté.
- **La loi française du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** : Son article 2 prévoit que « *l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie* ».

L'importance du Code de l'Action Sociale et des Familles est également soulignée car c'est un véritable socle commun pour l'ensemble des structures médico-sociales et du milieu socio-culturel. Ainsi, il est précisé que cette expérimentation et les actions qui en découlent s'inscrivent dans le cadre de l'article L 114-1 du CASF : « *toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté* ».

Ainsi, ce cadre commun donne un cap directeur à l'ensemble des parties prenantes (Enfants, parents, professionnels) : soutenir l'inclusion des enfants en situation de handicap dans le milieu ordinaire et favoriser leur accès aux structures de droit commun.



Récit du parcours d'une recherche action



Code couleur : Bleu = Les Genêts d'or / Orange = le milieu ordinaire, partenaires associatifs ayant abouti à la création du PRH / Orangé/jaune = le travail réalisé en commun

Le point de départ de cette démarche est la réalisation d'un état des lieux des initiatives existantes sur le territoire en 2015 concernant l'accès des enfants en situation de handicap aux structures de droit commun/du milieu ordinaire. Cet état des lieux permet de dresser le constat suivant : deux mondes (médico-social et socio-culturel) bien séparés mais animés par la volonté faire avancer les choses et de travailler sur un sujet commun.

Cette volonté se traduit notamment par l'inscription du projet associatif des Genêts d'Or dans le mouvement d'inclusion des personnes en situation de handicap notamment par la désinstitutionnalisation, l'aller-vers, hors les murs et par l'accès aux loisirs dans des structures de droit commun.

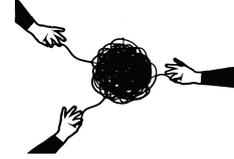
Les témoins soulignent quelques freins provenant des familles qui, parfois, ne se sentent pas prêtes et évoquent comme principal frein les difficultés à s'inscrire dans les dispositifs de droit commun. Ce constat fait également écho au diagnostic effectué par la CAF en 2011, où les acteurs observent que les familles d'enfants en situation de handicap et les structures de droit commun ne se rencontrent pas. Il existe bien une « logique de tuyau », une interconnaissance entre acteurs car des initiatives (ex : collaboration entre l'EPAL et les Genêts d'Or pour l'organisation de séjours adaptés) mais le lien avec les familles reste plus compliqué à mettre en place.

Cet état des lieux aboutit à la conclusion suivante : il est nécessaire de mettre en place des outils (malle de sensibilisation à FR, réunion, sensibilisation portée par les 5 partenaires, un peu d'analyse de pratiques) afin de dynamiser l'inclusion des enfants et l'accès aux structures de droit commun.

En janvier 2015, la démarche de recherche-action est lancée et se structure avec :

- La création d'un COPIL regroupant : les Genêts d'Or (3 IME participants), Familles Rurales 29 et l'UDDAMIR (Représentants des familles accompagnées par les Genêts d'Or) ;
- La création Groupe technique pour la Recherche Action regroupant : LGO, FR, EPAL, UDDAMIR
- La mise en place d'un laboratoire d'expérimentation « recherche action » du 1er Septembre 2015 au 31 Juillet 2016

Des professionnels sont missionnés pour s'inscrire dans cette démarche au sein de chaque organisation et association. L'objectif de cette recherche-action, de ces expérimentations est de



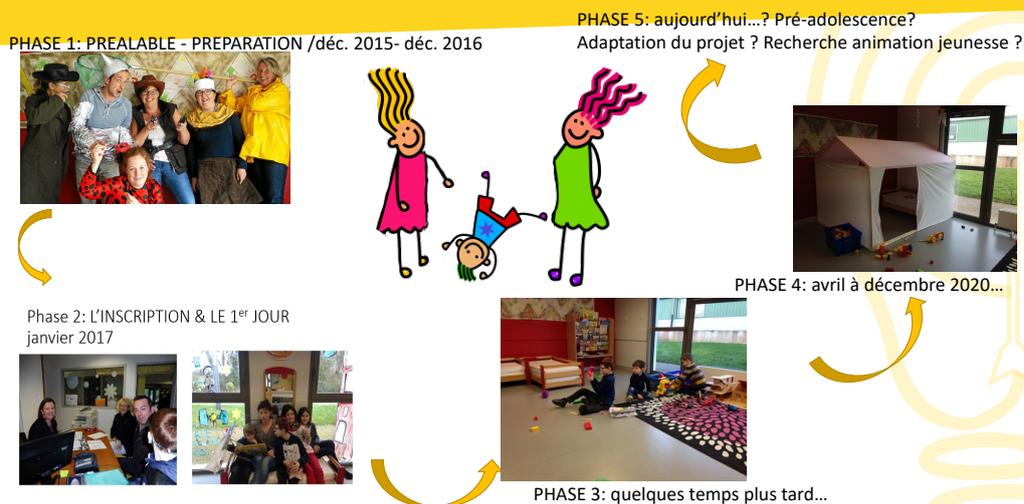
véritablement bousculer les pratiques des professionnels et de réinterroger la place des différents acteurs.

L'esprit de ce laboratoire d'expérimentation est de tenter, se tromper et mener des actions variées. Les travaux de ce laboratoire aboutissent donc à :

- La création d'une cartographie indiquant les communes de résidences des jeunes, les partenaires engagés et les ressources du territoire ;
- Le renforcement de l'interconnaissance : organisation d'une journée pédagogique Éducation Populaire et Milieu médico-social en septembre 2016, organisation de « rencontres du 3^{ème} type » entre professionnels des deux secteurs, organisation de la 1^{ère} journée départementale « *Les freins et obstacles à l'accueil des enfants en situation de handicap, en milieu ordinaire* » ;
- Mise en place d'une boîte à outil à destination des acteurs qui sera enrichi au gré des expérimentations d'accompagnement d'enfants sur plusieurs loisirs avec le soutien des professionnels de l'IME notamment ;
- La réalisation d'un film retraçant le parcours d'un jeune (en collaboration avec un ESAT des Genêts d'Or pour la réalisation du film).

Un exemple : l'expérience de Mattéo :

Le récit de Matteo



L'expérience et l'accompagnement de Mattéo est le fruit d'une longue démarche s'étalant de décembre 2015 à décembre 2020.

- **Phase 1 (Déc. 2015 à déc. 2016)** : Cette première année a permis aux différents acteurs de s'accorder, connaître l'expertise de chacun, cibler ce que chacun pouvait apporter dans son domaine de compétence, travailler sur les représentations, s'adapter avec les turnovers professionnels ;
- **Phase 2 (Janv. 2016)** : Inscription et 1^{er} jour au centre de loisir pour Mattéo accompagné de ses parents mais également de l'AMP. Cette dernière a accompagné Mattéo lors des premiers jours en lien avec l'équipe du centre. Son temps de présence s'est réduit avec une évaluation régulière de la situation avec les équipes du centre de loisirs.
- **Phase 3** : Mattéo continue de fréquenter le centre de loisir, poursuit son intégration et interagit avec les autres enfants.
- **Phase 4 (Avril à déc. 2020)** : La présence de Mattéo au centre se poursuit. Le centre s'adapte pour tenir compte des besoins de Mattéo : mise en place d'un espace de retrait pour Mattéo avec l'installation d'une cabane par les professionnels du centre. Cette cabane sert finalement à tous les enfants.



- **Phase 5 (Aujourd'hui, 2021)** : Mattéo grandit, il entre dans la préadolescence et ses besoins, envies, attentes évoluent. Il est donc nécessaire de se questionner pour faire évoluer son projet et trouver une nouvelle structure répondant mieux aux besoins actuels de Mattéo et sa famille

Clôture de la recherche action en 2017

Cette recherche action a fortement mis en avant la question de l'inclusion par les loisirs et a favorisé la mise en synergie d'une variété d'acteurs autour d'un projet commun.

Aujourd'hui au sein IME, l'inclusion scolaire s'inscrit parmi les priorités et dans un travail de mise en réseau et relation. Cette recherche action a favorisé le maillage de partenaires sur un territoire et l'inscription de plus en plus d'enfants dans cette démarche. Le cercle partenarial s'agrandit grâce à une meilleure interconnaissance entre acteurs de secteurs différents.

Pour autant, certains axes de travail perdurent :

- Élargir le réseau de partenaires et poursuivre le travail de mise en réseau ;
- Trouver des financements complémentaires afin de pérenniser cette démarche ;
- Interroger la place des loisirs et de leur accès dans l'accompagnement en faisant notamment évoluer les pratiques professionnels, en accentuant le partage de connaissances, en créant de nouveaux outils adaptés avec les équipes de droit commun.

Aujourd'hui, en 2021

L'IME de Plabennec passe en DAME (Dispositif d'Accompagnement Médico-éducatif) actuellement, Lénéaig GUEDEZ est toujours personne ressource sur l'inclusion par les loisirs. Le travail de coordination des parcours et de la démarche se poursuit. Les personnes ressources et les acteurs de droit commun sur les loisirs sur le territoire sont mieux identifiés.

L'identification de besoins de répit importants pour les familles et l'existence de longues listes d'attente pour accéder aux structures médico-sociales sont venues légitimer la création du PRH 29 (Pôle Ressource Handicap) avec la définition de missions et d'objectifs de travail pour cette instance afin de soutenir ce mouvement d'inclusion dans le droit commun :

- Soutenir l'enfant et sa famille dans l'accès aux structures de droit commun
- Développer l'offre de formation à destination du milieu ordinaire
- S'inscrire et participer à certaines actions : HANDISCUSSION, Campagne « Handicap agir tôt »
- Assurer le lien entre les familles, les professionnels du milieu ordinaire et médico-social, le PRH 29
- Être ressource dans le cadre de la mission d'appui TED/TSA

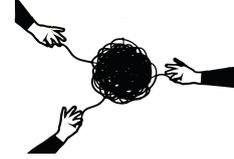
2. Présentation des missions du chargé de développement des activités physiques et sportives au sein de l'APAJH 44

Florian BELLIER est chargé de développement des activités physiques et sportives au sein de l'APAJH 44 et éducateur sportif spécialisé à l'IME Val Lorie (APAJH 44).

Genèse du projet

A l'APAJH 44, le constat suivant est dressé : peu de personnes accompagnées réalisent une activité physique régulière. Il y a donc une volonté forte de développer les pratiques d'activités sportives dans le secteur médico-social et auprès des personnes concernées.

Ainsi, en 2019, ce projet s'est construit à travers une réponse commune formulée par l'APAJH 44 et le CENRO à un appel à candidature de l'ARS Pays de la Loire, s'inscrivant notamment dans les orientations du plan régional sport santé bien-être 2018-2022.



Ce projet a pour objectif de développer les activités physiques des personnes en situation de handicap (tout type de handicap, tout âge confondu) avec la volonté de faire du sport un axe de travail réflexe, en soutenant les équipes des services et établissements de l'association (IME, SESSAD, EEAP, SAVS, etc.) et en recherchant des offres plus adaptées et diversifiées.

Mise en place du projet

L'axe principal du projet consiste en la mise en place d'un réseau autour de l'accès aux activités sportives pour les personnes en situation de handicap. Dans un premier temps, cela passe par la rencontre et la mise au travail avec les différents comités sport et handicap en Loire-Atlantique (CDH, CDOS, CDSA, comité paralympique, CD, etc.), puis en prenant contact avec différents clubs et associations sportives afin d'évoquer la mise en place de sections sportives adaptées ou de favoriser l'accueil de personnes en situation de handicap au sein de sections sportives ordinaires.

Un autre axe de travail vise à accompagner vers la pratique sportive en collaborant notamment avec les équipes pour faciliter le ciblage des besoins des usagers et faire le lien entre l'utilisateur et les structures sportives. Cet accompagnement se traduit de la manière suivante :

1. Identifier les besoins et envies de l'utilisateur (par l'équipe de l'établissement ou par M. BELLIER)
2. Échanges entre les professionnels et M. BELLIER afin d'échanger les informations (âge, difficultés et capacités, lieu, quand, tarif) et réfléchir au projet de l'utilisateur
3. Recherche, contact, discussion avec le club envisagé
4. Faire le lien entre les acteurs afin d'installer la pratique sportive
5. Parfois, accompagner l'utilisateur et ses encadrants dans les premières séances sportives (1 ou 2 séances)

Partant du constat que de nombreuses personnes en situation de handicap ne connaissent pas forcément tous les sports, leurs adaptations et que l'accès à ses pratiques reste assez restreint, des manifestations sportives sont organisées.

Ces manifestations sportives peuvent prendre plusieurs formes :

- Inter-SESSAD ;
- A destination d'un public particulier selon la catégorie d'âge, le type de handicap, en fonction du sport demandé, des groupes avec différentes envies (perfectionnement ou découverte) ;
- En très gros collectif avec la volonté de mixité des personnes, profils, âges, niveaux...

L'organisation de ces manifestations poursuit plusieurs objectifs :

- Découvrir des sports et des adaptations pas forcément connues
- Faciliter le lien entre usagers et les différents clubs, associations lors de ces événements
- Favoriser le partage et la cohésion entre sportifs à travers l'épanouissement dans la pratique sportive
- Impliquer l'entourage, les rassurer et leur faire découvrir les possibilités à ce sujet (club, sport, conditions, tarifs, etc.)
- Diffuser l'information et la publicité des clubs engagés dans la démarche, faciliter les inscriptions
- Faire connaître les adaptations sportives

Lors des événements, les familles sont invitées. L'idée est de faire animer les séances par les clubs qui présentent le sport afin que lien puisse s'installer directement entre familles et structures sportives et que les familles soient notamment rassurées par la pratique du sport (objectif du bien-être avant tout) et non pas de la compétition).

Des actions de sensibilisation sont mises en œuvre à destination :

- Des professionnels de l'association dans l'optique d'en faire un axe de travail réflexe,



- Des familles et des bénéficiaires du projet, essentiellement pour faire découvrir les possibilités et rassurer
- Des entraîneurs et éducateurs sportifs dans les clubs : accompagnement d'un jeune dans un club par exemple pour sensibiliser l'environnement et les encadrants

Des accompagnements, individuels ou en petit groupe, à la pratique sportive existent également. Ils sont animés par M. BELLIER et parfois en collaboration avec des professionnels de l'association ou extérieur. Ils visent à mettre en confiance des personnes qui ont parfois eu une mauvaise expérience, ont des a priori sur les pratiques sportives mais aussi afin d'évaluer les capacités d'une personne ou encore pour trouver une pratique adaptée.

Bilan du projet

En février 2020, après 1 an et demi d'existence, un premier bilan de ce projet a pu être réalisé. Quelques chiffres sont à retenir :

- 16 inscriptions ont eu lieu dans des associations ou clubs sport (5 inscriptions en club tout public et 11 inscriptions en club ou section adaptée).
- 2 accompagnements individualisés
- 75 personnes ont bénéficié d'un événement découverte sportive
- 2 ouvertures de sections adaptées avec l'appui de M. BELLIER

Au-delà des chiffres, la conduite de ce projet a permis, à travers différentes modalités, d'ouvrir le champ des possibles concernant les pratiques sportives des personnes en situation de handicap en facilitant la mise en relation des acteurs autour d'un projet commun et en sensibilisant les personnes concernées.

3. Synthèse des échanges

La pratique d'activités sportives au sein des sections de sports adaptés

Une section de sport adapté regroupe exclusivement des personnes en situation de handicap souhaitant exercer une activité sportive. Cette section est généralement rattachée à un club sportif ordinaire. La pratique du sport n'est donc pas mixte bien que les clubs accueillant ce type de section organisent des événements réunissant tous les adhérents du club et proposent des temps en commun mixant tous les sportifs. Certains clubs ou associations peuvent proposer des sections mixtes (Ex : club de BASKIN où on mixe les publics).

La question de la performance sportive est souvent un frein pour les clubs lorsqu'il s'agit d'accueillir des personnes en situation de handicap. La création des sections de sports adaptés est souvent une première porte d'entrée qui permet d'ouvrir la pratique d'un sport pour les personnes en situation de handicap.

Il est important d'insister également sur le bénéfice pour les clubs de s'ouvrir au handicap et aux personnes concernées, notamment en termes d'ouverture et de réflexion, d'actualisation autour des pratiques en les rendant plus ludiques par exemple.

Réunir les acteurs concernés dans le cadre du projet d'inclusion par les loisirs

Concernant le COPIL, la CAF finance le projet et décide donc de la composition du COPIL « politique ». Pour le moment, il n'y a pas de représentant des associations de familles, ni des établissements et services médico-sociaux. Le souhait est d'impliquer ces acteurs dans la démarche. Ainsi, pour cela, un



comité consultatif a été instauré afin d'intégrer plus largement les acteurs n'étant pas représenté au sein du COFIL.

Avant la mise en place de ce projet, des passerelles existaient grâce aux réseaux professionnels et des contacts ont pu être pris entre les différents acteurs associatifs qui ont véritablement impulsé cette démarche. (La directrice de l'IME de Plabennec a travaillé dans le milieu de l'éducation populaire et des séjours adaptés sont organisés avec EPAL pour les enfants accueillis à l'IME.)

A l'heure actuelle, la collaboration fonctionne bien entre les différents acteurs mais il y a plus de difficultés avec les mairies.

Aides matérielles et financières : quelques acteurs clés et ressources à mobiliser pour soutenir l'inclusion par le sport et les loisirs

En fonction du territoire, il peut être judicieux de se rapprocher de divers organismes qui peuvent créer des passerelles et proposent des journées de découvertes, des innovations, une autre vision du sport, tels que les comités handisports, les fédérations sportives mais aussi l'UFOLEP.

Le comité départemental olympique et sportif peut proposer des accompagnements, formations et aussi une aide concrète pour envisager l'accueil d'une personne en situation de handicap à l'aide d'outils, d'adaptations en fonction du type de handicap.

Pour permettre aux enfants en situation de handicap d'accéder aux crèches et haltes garderie, la CNAF peut proposer des financements dans le cadre du bonus inclusion, bien que cela ne couvre pas forcément l'entièreté des dépenses. Dans le Finistère, la CAF a fait le choix de dédier une enveloppe budgétaire pour favoriser l'accès aux structures de loisir. Il est ainsi judicieux de se rapprocher auprès du PRH local afin de mieux connaître les possibilités de financement dans chaque département.

Collaborer avec les familles : un rouage essentiel

Dans le cadre du projet visant à développer les pratiques sportives des usagers au sein de l'APAJH 44, plusieurs réunions à destination des familles ont pu être organisées par établissement/service ou regroupement d'établissements/services. Ces réunions à visée informative ont permis de présenter la démarche et les possibilités concernant les activités sportives et de loisirs. A l'issue de ces réunions, des familles intéressées ont pu reprendre contact et manifester leur intérêt.

Les manifestations sportives organisées permettent aussi de réunir les familles et de leur faire découvrir les différents sports adaptés, les clubs engagés dans cette dynamique et de rassurer quant à la pratique sportive de manière générale.

Par ailleurs, Léniaig GUEDEZ précise que, à l'IME des Genêts d'Or de Plabennec, cette question d'accès aux loisirs est systématiquement posée lors des rencontres avec les familles dans le cadre du projet personnalisé de leur enfant. D'autres temps sont organisés à ce sujet, par exemple des temps de présentation du PRH à des familles d'un établissement.

Quelques freins concernant l'inclusion par les loisirs et le sport

Les intervenants s'accordent sur la nécessité de ce travail de sensibilisation afin de déconstruire les représentations et atténuer les craintes. Cette sensibilisation peut se faire auprès de jeunes adhérents d'un club de sport mais également auprès des encadrants, entraîneurs, des professionnels travaillant au sein des structures d'accueil-loisir (crèche, centre loisir, etc). Au niveau du sport, l'importance de la performance attendue au sein d'un club vient en contradiction avec la visée sociale du secteur et complexifie l'accueil de personnes en situation de handicap au sein d'un club.

Les familles peuvent parfois freiner cette inclusion. Elles ont besoin d'être rassurées à la fois sur les capacités de leur enfant mais aussi sur les relations entre enfants lors des temps d'accueil (notamment à l'adolescence). Il est important de respecter la temporalité des parents. Il est aussi important de



travailler avec les jeunes enfants afin qu'ils puissent être en situation d'inclusion le plus rapidement possible (crèche, centre loisir, club de sport, etc.).

De plus, les freins peuvent également être techniques, matériels. Il n'est pas forcément possible pour certaines structures sportives d'accueillir tous les types de handicap au regard des moyens, aides techniques, adaptations qui sont à mobiliser (Exemple du Polyhandicap : peu de structures et pratiques adaptées dans la région nantaise, seulement 2 lieux à Nantes).

Les territoires peuvent aussi être inégalement dotés en termes de structures sportives et de loisirs, ce qui peut impliquer des temps de trajets importants et des difficultés pour trouver la structure adéquate. Le lieu de résidence de la famille peut ainsi être problématique dans la mesure où, par exemple, l'accès aux centres de loisirs est réservé aux personnes résidant sur un territoire déterminé (le plus souvent sur une commune). Il est donc nécessaire parfois de s'entendre avec d'autres municipalités lorsque l'enfant n'est pas domicilié sur la commune.

D'autres participants (Lot-et-Garonne, Nièvre) à l'atelier évoquent des collaborations similaires avec des centres de loisirs, notamment en été où l'accueil d'enfants en situation de handicap a pu se développer pendant que l'établissement était fermé. Cependant, ils précisent aussi que cela est beaucoup plus compliqué à mettre en place pour des accueils ponctuels à la journée en centre de loisir.

Les accompagnements individualisés dans l'accès au loisir

Au sein de l'IME de Plabennec, la volonté de la direction est de pouvoir détacher un professionnel sur un accompagnement dans une structure loisir, ce qui implique l'adaptation des plannings en conséquence. En principe, ces temps sont inscrits dans le projet de l'enfant et participe donc à sa réalisation.

La boîte à outil développé dans le cadre du projet d'inclusion par les loisirs

Elle est évolutive et se nourrit des expériences qui ont lieu sur les accueils de loisir afin de s'en inspirer, les dupliquer. Elle comprend des documents, notamment une fiche de connaissance de l'enfant qui permet d'avoir un regard complet sur l'enfant en s'appuyant notamment sur les observations de la famille. On y trouve aussi des indications concernant le travail administratif à faire en amont de l'accueil d'un enfant.

La boîte à outil propose également des pistes sur l'aménagement des locaux (ex : mise en place d'un lieu de retrait, d'un planning visuel), sur la mise en place de jeux et activités coopératives afin de mixer les enfants, etc.